

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2341

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Rue Henri Barbusse - Maîtrise d'oeuvre de conception-réalisation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Huitième

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération d'aménagement de la rue Henri Barbusse à Lyon 8° a été initiée depuis plusieurs années à travers l'inscription dans les documents d'urbanisme d'une réserve pour un élargissement à 32 mètres.

Par délibération en date du 4 novembre 2002, le conseil de Communauté a autorisé le lancement des études préalables et les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la voie, pour un montant total d'autorisation de programme de 804 787 €.

Par délibération en date du 14 juin 2004, le conseil de Communauté a lancé la concertation préalable et approuvé les objectifs poursuivis pour la réalisation de cette voie :

- faciliter les liaisons entre les pôles Confluence (Lyon 2° sud), Gerland (Lyon 7°) et Moulin à Vent-Etats-Unis-Bachut (Lyon 8°),
- maîtriser les risques de transit, notamment nord-sud depuis les quartiers Monplaisir, Montchat, Grange Blanche, voire la commune de Villeurbanne,
- améliorer les performances des lignes de bus actuelles et préparer la mise en place des lignes fortes,
- assurer une liaison sûre et confortable entre les aménagements existants,
- assurer plus de confort et de sécurité dans les zones très fréquentées par les piétons,
- structurer l'axe et lui donner une identité propre (trame urbaine et mail piéton).

Conformément aux dispositions des articles L 300-1 et L 300-2 du code de l'urbanisme, la concertation publique préalable s'est déroulée du 21 juin au 20 septembre 2004.

La suite du processus opérationnel consiste à lancer un marché de maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation permettant l'établissement d'un avant-projet. Celui ci fera l'objet d'une nouvelle concertation au titre des articles L 300-1 et L 300-2 et permettra le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique, l'ensemble des acquisitions n'ayant pu faire l'objet d'une négociation amiable.

L'opération d'aménagement dans son ensemble est estimée à 4 M€. Le marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 440 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 18 octobre 2004 et du Bureau restreint le 8 novembre 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre de conception-réalisation pour les travaux de requalification de la rue Henri Barbusse à Lyon 8° pour un coût total estimé à 440 000 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 4 novembre 2002 pour l'opération n° 688 - Lyon 8° - Barbusse est complétée pour un montant de 440 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 130 000 € en 2005,
- 80 000 € en 2006,
- 230 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,